



SOMMAIRE

	Pages
Point 21 de l'ordre du jour :	
Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	1
Discours du général Agha Muhammad Yahya Khan, président de la République islamique du Pakistan	1
Discours de M. Daramyn Yondon, ministre adjoint des affaires étrangères et envoyé spécial du Gouvernement de la République populaire mongole	3
Discours de M. Ahmed Laraki, premier ministre du Royaume du Maroc	7
Discours de M. Carlos P. Romulo, secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines, représentant personnel et envoyé spécial du Président de la République	9
Discours de M. Gaston Thorn, ministre des affaires étrangères du Luxembourg	11
Discours de M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères et envoyé spécial du Président de la République d'Indonésie	15

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. le général Agha Muhammad Yahya Khan, président de la République islamique du Pakistan.
2. Le président YAHYA KHAN (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de participer à cette session commémorative des Nations Unies et d'y rencontrer deux grands serviteurs de la paix, le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général. Cette occasion a été rendue plus mémorable encore par la présence de tant d'éminents dirigeants de nombreux pays, avec la plupart desquels le Pakistan entretient des relations cordiales.
3. Je suis venu ici réaffirmer la fidélité du Pakistan aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.
4. Depuis que mon pays est né, cette fidélité n'a jamais faibli. Elle s'est révélée tout particulièrement à deux moments cruciaux de notre histoire et sur une question qui touche notre cœur et notre esprit. En ces

* Les 1865^{ème} à 1870^{ème}, 1872^{ème} à 1879^{ème} et 1881^{ème} à 1883^{ème} séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

occasions, le Pakistan a fondé sa politique sur l'espoir que les Nations Unies garantiraient l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous pensions qu'ainsi serait construite dans notre région une paix stable fondée sur la justice. Lorsqu'il a été mis à l'épreuve, le Pakistan a coopéré avec les Nations Unies dans toute la mesure de ses capacités.

5. Le différend relatif au Jammu et Cachemire a déjà à deux reprises provoqué le conflit. Souvent, je me demande : ce différend est-il profond au point d'anéantir tous nos espoirs de le résoudre ? Quelle immense contribution à la paix et au progrès du monde apporterait les 650 millions d'habitants de nos deux pays si nous trouvions une solution honorable et juste aux problèmes qui nous divisent ! Qui doute que l'humanité se réjouirait de voir réglée la question du Cachemire conformément aux principes de la Charte ? Bien que tous les efforts faits jusqu'ici pour résoudre ce différend aient été déçus, il n'est pas trop tard pour faire une nouvelle tentative de paix. Je saisis cette occasion pour faire une offre à l'Inde. Dans un esprit de conciliation, organisons des discussions sur le retrait des forces que l'Inde et le Pakistan ont actuellement au Cachemire. Cela permettrait à ce peuple de décider de son avenir sans aucune contrainte ou coercition de l'extérieur. Voilà mon offre.

6. Je renouvelle en outre la proposition que j'avais faite en juillet 1969 : élaborons un pacte de non-agression, et en même temps créons un mécanisme autonome qui réglerait les différends indo-pakistanaïs.

7. Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi nous laisserions le problème également grave créé par la construction du barrage Farakka sur le Gange, fleuve international, devenir explosif, alors qu'il suffirait pour le résoudre de confiance mutuelle et de l'application du droit international.

8. Le Pakistan s'est vivement intéressé aux nombreuses questions internationales qui, à un moment ou à un autre, ont appelé l'attention des Nations Unies. Nous nous sommes joints à l'effort commun pour mettre fin rapidement au colonialisme et au racisme en Afrique australe. Il ne s'agit pas uniquement à nos yeux de faire respecter les droits de l'homme, mais de protéger d'un danger la paix et la sécurité internationales. Or la paix sera certainement menacée si l'embargo sur la vente d'armes à l'Afrique du Sud n'est pas resserré et scrupuleusement appliqué et si les vestiges du colonialisme et du racisme en Afrique australe ne sont pas promptement éliminés.

9. L'inquiétude que ressent mon peuple devant les événements du Proche-Orient remonte à plus d'un

demi-siècle. Il est inutile d'en expliquer l'origine. A nos yeux, ce qui est en cause, ce sont les questions fondamentales de paix et de justice. Si un peuple est arraché à sa patrie, comme l'a été le peuple palestinien, s'il se voit refuser ses droits fondamentaux, comme il l'a vu, si l'acquisition de territoires par la guerre n'est pas annulée — et elle ne l'a pas encore été au Proche-Orient — le monde connaîtra de nouveau l'époque où le droit faisait la force. Le peuple de Palestine a été poussé à bout.

10. Le danger auquel nous assistons au Proche-Orient est que la recherche de la sécurité par un Etat est si totale qu'elle menace la sécurité de tous les Etats voisins. Nous voyons le danger qu'il y a à ne pas tenir compte des sentiments de millions d'hommes de par le monde qui ne peuvent tolérer que la Ville sainte de Jérusalem soit traitée comme un butin de guerre. Peu d'événements ont angoissé autant le peuple du Pakistan que l'occupation de Jérusalem par la force. Aucun règlement du conflit laissant la Ville sainte sous le contrôle d'Israël ou permettant à Israël de conserver un seul territoire arabe occupé ne pourra apporter la paix au Moyen-Orient.

11. La situation au Moyen-Orient est devenue critique depuis que les pourparlers entrepris par l'ambassadeur Jarring ont pris fin à peine avaient-ils commencé. Je crois qu'il ne faut pas perdre un temps précieux à échanger de stériles accusations et contre-accusations de violations du cessez-le-feu temporaire. Je demande instamment que la mission de l'ambassadeur Jarring reprenne sans plus tarder afin qu'une paix juste et durable puisse régner au Moyen-Orient.

12. Bien que la guerre en Indochine soit restée en dehors des Nations Unies, elle jette quand même une grande ombre sur toute leur activité. En effet, chaque jour qui passe sans que le peuple du Viet-Nam puisse décider librement de son avenir détruit un peu plus la confiance de l'homme dans l'ordre mondial actuel.

13. Elles ont beau différer par leur nature, ces questions ont néanmoins un dénominateur commun : les tourments et la tragédie de millions d'être humains. Pour les résoudre, il suffirait d'appliquer équitablement les principes qui devraient déterminer les rapports entre les nations.

14. La paix est indivisible, de même que la justice. Nous ne pouvons appliquer une certaine norme à une situation et une norme différente à une autre.

15. Ces questions posent deux problèmes fondamentaux aux Nations Unies.

16. Premièrement, quel genre de paix cette organisation cherche-t-elle à établir et à maintenir ? Est-ce une paix fondée sur l'équité et la justice ? Ou est-ce simplement l'absence de conflit armé, situation qui se fige quelquefois en un état de cessez-le-feu dans lequel le malaise couve et le conflit se prépare ?

17. Deuxièmement, qu'est-ce en fait que cette organisation ? Est-ce simplement un directoire des grandes puissances qui veulent assurer leurs intérêts globaux ?

Ou bien est-ce le moyen par lequel la volonté collective des nations, grandes et petites, riches et pauvres, peut s'imposer à diverses situations pour faire respecter les normes de la justice ?

18. Pendant un temps, quelques succès de maintien de la paix dans certaines régions de conflits ont fait estimer les Nations Unies. Mais la satisfaction qui suivit fit oublier que le maintien de la paix n'est et ne doit être qu'un prélude à l'établissement de la paix. Comme les causes profondes des conflits existaient toujours, des explosions se produisirent et le mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies se révéla insuffisant. Les hostilités reprirent, puis furent suspendues, mais les griefs restèrent, l'injustice demeura, la paix devint fragile.

19. Ces situations évoluent presque toutes de la même façon. Cela montre que les différends internationaux, lorsqu'ils n'ont pas été résolus, loin de disparaître, se durcissent avec le temps. Trop souvent les grandes puissances, qu'elles le veuillent ou non, sont prises dans l'engrenage des événements. Nous connaissons tous des cas où si une grande puissance décide d'appuyer le faible, une autre grande puissance se sent obligée de prendre le parti de l'autre, et la sécurité internationale est mise en péril. La voix des petites puissances, qui suffit à faire adopter des résolutions aux Nations Unies, ne peut plus se faire entendre dans le fracas des heurts entre les Grands.

20. S'il est donc indispensable que les Nations Unies se fixent pour but d'assurer la paix, et non pas seulement de la maintenir, il est tout aussi indispensable que les grandes puissances vivent dans une harmonie qui favoriserait vraiment la réalisation des objectifs de la Charte.

21. La course aux armements se poursuit. La planète entière n'est plus qu'une boîte d'amadou. Les puissances les plus fortes ne cessent d'accroître leurs arsenaux, d'améliorer les vecteurs d'armes de destruction définitive. Malgré le traité fort louable de non-prolifération des armes nucléaires, la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, face à la menace nucléaire, est loin d'être assurée. Les puissances nucléaires, intéressées ont certes admis détenir une responsabilité spéciale à cet égard, mais elles n'ont pris absolument aucun engagement. La technologie met les armes nucléaires à la portée d'un nombre toujours croissant d'Etats. Tous n'ont pas renoncé aux armes nucléaires et tous n'ont pas montré un grand respect pour les normes des relations de bon voisinage.

22. Dans le domaine non nucléaire, quelques petites puissances tout autant que les grandes consacrent énergie et ressources à l'accumulation d'armements. Bien que de type classique, ces armements, par leur nature et leur quantité, sont sans précédent dans l'histoire de l'homme. Des guerres importantes ont eu lieu depuis que les Nations Unies existent. Qu'elles soient ou aient été faites avec des armements de type classique ne console nullement les peuples qui ont subi leurs ravages.

23. Une petite fraction des sommes consacrées aux armements suffirait à résoudre les problèmes cruciaux, tant économiques que sociaux, du monde en voie de développement. L'ampleur de ces problèmes est terrifiante. Quand on songe à la population mondiale, dont les quatre cinquièmes vivent dans les pays en voie de développement, qui atteindra 6 milliards à la fin de ce siècle; quand on pense à l'effet des espoirs croissants de ces milliards d'êtres dépourvus; quand on songe à l'apparition de nouveaux problèmes globaux tels que ceux qui se rapportent au milieu, la question qui se pose est la suivante : les efforts des Nations Unies sont-ils à la mesure de ce défi ?
24. C'est sous cet angle qu'il faut considérer la stratégie internationale du développement pour les 10 prochaines années. C'est la première fois, il est vrai, que la communauté internationale a élaboré un programme complet de buts, d'objectifs et de mesures politiques à prendre. Mais il est bien évident que la stratégie internationale ne peut venir à bout de la crise du développement qui est trop importante. En mettant les choses au mieux, l'application de cette stratégie ne représentera qu'un pas en avant sur le chemin, long et malaisé, qui mène à l'amélioration de l'existence humaine.
25. Les problèmes économiques et sociaux des pays en voie de développement sont liés très étroitement au problème général de la construction d'une nation. A cet égard, le Pakistan traverse aujourd'hui une phase créatrice. Le peuple débat, en toute liberté, toute une gamme de questions d'ordre extérieur et intérieur. Au début de décembre cette année, 60 millions d'électeurs pakistanais iront aux urnes pour élire une assemblée nationale. Cette assemblée prendra des décisions sur de nombreuses questions fondamentales pour notre vie nationale. Transcendant les divergences entre les partis, le mandat du peuple prend déjà forme. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : mettre en place des institutions démocratiques pour permettre la participation du peuple aux activités du gouvernement à tous les niveaux et dans toutes les régions; assurer une juste distribution des produits de l'économie nationale — en développement constant — dans toutes les régions et pour toutes les classes de la population; enfin, dans le domaine des affaires internationales, le Pakistan doit non seulement maintenir son objectivité et son indépendance, mais aussi continuer d'apporter son aide, dans toute la mesure de ses moyens, pour que soit atteint, dans le monde entier, l'objectif d'une paix stable, fondée sur la justice.
26. Les nations réunies à San Francisco se sont solennellement engagées à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir la justice. Mais à peine créée cette organisation a vu ses rangs se diviser. Le tiers monde, malgré l'importance de sa population, n'est pas arrivé à fournir l'appui qui était refusé à l'Organisation par les grandes puissances.
27. Lorsque je pense à l'avenir, j'y vois peu d'espoir pour l'Organisation des Nations Unies, à moins que tous ses membres ne réaffirment leur fidélité aux principes de la Charte et ne s'unissent pour mettre en œuvre
- ses décisions. Pour qu'existe cette unité de détermination, il est indispensable que les grandes puissances établissent entre elles des relations qui servent aussi les intérêts du reste du monde. Tant que les Etats-Unis, l'Union soviétique et la République populaire de Chine n'auront pas trouvé le moyen d'accorder leurs intérêts et de les harmoniser avec les aspirations des autres pays, la paix mondiale restera fragile.
28. Le premier pas — en fait, le pas essentiel — à faire pour renforcer la paix et la sécurité internationales serait de rétablir immédiatement les droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Sans la participation active de plus de 700 millions de Chinois, cette organisation mondiale restera gravement handicapée pour s'acquitter de ses responsabilités primordiales. La participation de la Chine — participation légitime — ferait beaucoup pour consolider la paix et favoriser le progrès dans le monde entier. Nos relations amicales avec la République populaire de Chine sont la pierre angulaire de notre politique.
29. Nous attachons aussi un grand prix à nos relations amicales avec l'Union soviétique et les Etats-Unis. A ce propos, je suis heureux de dire que le Pakistan, pour sa part, ne redoute pas un accord entre deux des trois grandes puissances, ou, mieux encore, entre les trois.
30. Le Pakistan est inspiré par une vision : celle de toutes les grandes puissances s'unissant aux autres pour défendre les principes fondamentaux de la Charte et instaurer la justice entre les nations. Dans la situation actuelle, la justice va de pair avec l'application du principe de l'égalité raciale, l'autodétermination pour les peuples à qui les Nations Unies ont reconnu ce droit, et l'annulation de toute conquête territoriale réalisée par la force. Le Pakistan n'a pas peur de l'hégémonie des grandes puissances si ces puissances utilisent leur influence et leur énergie à ces justes fins. Dire que cette vision est une utopie, c'est virtuellement dire qu'il est inutile de jamais chercher à en faire une réalité. Cette façon de voir priverait les Nations Unies de tout espoir.
31. Le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies doit être une occasion de renouveau, de réorientation. C'est l'occasion d'oublier les rancœurs et d'abattre les murs de la rupture. Le Pakistan s'engage à ne pas ménager sa peine et à appuyer toute action envisagée pour atteindre cet objectif.
- M. Shevel (RSS d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.*
32. Le PRÉSIDENT (traduit du russe) : Je donne la parole à S. E. M. Daramyn Yondon, ministre adjoint des affaires étrangères et envoyé spécial du Gouvernement de la République populaire mongole.
33. M. YONDON (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de cette session com-

mémorative de l'Assemblée générale. Je voudrais également présenter à S. E. le Secrétaire général, U Thant, et aux représentants venus à la présente session, mes vœux sincères à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Nations Unies.

34. Le quart de siècle qui s'est écoulé depuis la création des Nations Unies a une importance historique pour les peuples du monde entier. Cette période nous sépare de la fin de la guerre la plus dévastatrice que l'histoire ait jamais connue, guerre qui a coûté des dizaines de millions de vies humaines, détruit de grandes richesses matérielles et culturelles. En fait, les peuples avaient l'espoir qu'une telle guerre ne se produirait plus, ils étaient décidés à l'empêcher, et c'est ce qui a donné naissance aux Nations Unies. Notre organisation a proclamé dans sa charte, en tant que but essentiel, la nécessité urgente de préserver les générations futures du fléau de la guerre et d'assurer une paix internationale durable.

35. Au cours de ces 25 années, une nouvelle génération a grandi. Si cette génération — et en fait toute la race humaine — a eu la chance d'éviter une guerre mondiale thermonucléaire, une part du mérite en revient assurément aux Nations Unies qui ont servi de paratonnerre en détournant un certain nombre de crises internationales dangereuses. Grâce aux efforts des Etats épris de paix, les Nations Unies ont également réussi à adopter certaines décisions importantes, notamment celles qui concernent le désarmement.

36. L'appui moral et politique que les Nations Unies ont accordé à la lutte de libération des peuples coloniaux et dépendants, la reconnaissance par l'ONU de la légitimité de cette lutte sous toutes ses formes, représentent des acquisitions importantes dans les activités des Nations Unies. L'adoption de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux — dont le dixième anniversaire vient si opportunément concorder avec l'ouverture de notre session commémorative — est une remarquable réalisation dans ce domaine.

37. Le Gouvernement de la République populaire mongole apprécie à leur valeur les efforts qui se poursuivent, dans le cadre des Nations Unies et des institutions spécialisées, en vue d'assurer le progrès général des peuples, la normalisation des relations économiques internationales et l'élimination des graves conséquences du colonialisme dans les jeunes Etats indépendants.

38. A propos des résultats positifs des activités des Nations Unies, il convient de souligner que ces résultats sont indissolublement liés aux changements fondamentaux qui ont marqué l'évolution du monde et qui sont d'importance décisive pour la marche de l'humanité sur la voie du progrès, notamment pour la mise en œuvre fructueuse des objectifs et des principes des Nations Unies.

39. Avant tout, c'est au cours de ce quart de siècle que le système socialiste mondial a été créé, renforcé et développé. Le rôle positif de ce facteur historique

qu'est le socialisme dans les relations internationales, dans la lutte pour la paix et la sécurité, contre l'agression et les entreprises militaires, a été démontré avec une force particulière.

40. Le système du colonialisme s'est effondré sous la poussée d'un puissant mouvement de libération nationale. Les populations d'un grand nombre d'anciens territoires coloniaux se sont engagées dans la voie d'un développement national, social et économique indépendant. Elles ont intensifié leur lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et jouent un rôle actif dans le maintien et le renforcement de la paix mondiale. Les rangs des forces du progrès et de la révolution et ceux des mouvements démocratiques, qui groupent des couches diverses de la société humaine, se sont multipliés et étendus de manière considérable. De très larges masses populaires ont pris conscience de la nécessité urgente de préserver la paix.

41. Il est évident que les Nations Unies doivent leur réussite à cette évolution historique. Dans le cadre de l'ONU, l'action concertée des Etats socialistes et des pays épris de paix, qui se dressent contre l'impérialisme et le colonialisme, représente un facteur déterminant dans les activités auxquelles se livre l'Organisation afin d'assurer la stricte mise en œuvre des buts et des principes de la Charte.

42. La République populaire de Mongolie fera tout son possible pour renforcer cette coopération, afin que l'humanité poursuive sa marche vers la paix et le progrès. En outre, elle ne ménagera pas ses efforts pour consolider les Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de coopération internationales.

43. Pour rehausser l'efficacité des Nations Unies, il est indispensable de respecter strictement la Charte et le principe d'universalité.

44. Nous voudrions dire une fois de plus que l'inefficacité des Nations Unies, lorsqu'il s'agit du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, n'est pas due à des imperfections de la Charte, mais plutôt à une méconnaissance ou à une violation manifeste des dispositions de la Charte par certains Etats Membres.

45. Les vestiges de la guerre froide persistent dans la manière d'aborder des questions aussi pressantes que l'universalité des Nations Unies. C'est la seule manière d'expliquer l'absence, dans cette salle, des représentants d'un certain nombre d'Etats socialistes, à l'égard desquels les puissances impérialistes pratiquent une discrimination aveugle. Tel avait précisément été le cas pour l'admission de la République populaire mongole. La Mongolie, deuxième pays socialiste du monde, qui avait joué un rôle direct dans la lutte contre le fascisme et le militarisme, aux côtés des Nations Unies, a dû attendre pendant plus de 15 ans avant d'être admise comme Membre de l'Organisation.

46. Il est du devoir des Nations Unies de faire disparaître la discrimination pratiquée envers certains

Etats, qui se voient refuser jusqu'à ce jour l'admission aux Nations Unies. L'un de ces Etats est notamment la République démocratique allemande, qui poursuit avec constance une politique active de paix et qui a maintes fois donné la preuve de son attachement aux objectifs et aux principes des Nations Unies. Le désir du Gouvernement de la République démocratique allemande de devenir membre de l'Organisation, sa volonté d'assumer et d'exécuter en toute conscience les devoirs prescrits par la Charte des Nations Unies, ont été confirmés une fois de plus dans le message adressé au Président de l'Assemblée générale le 14 octobre 1970 [A/8127] par le camarade Walter Ulbricht, président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande. Ce message expose clairement la position du Gouvernement de la République démocratique allemande sur les grands problèmes internationaux. La République populaire mongole se déclare également en faveur du rétablissement des droits de la République populaire de Chine aux Nations Unies.

47. On dit souvent que la guerre froide a été dépassée. Peut-être, mais seulement en ce sens que les puissances impérialistes ont dû renoncer à la politique qui consistait à repousser le système socialiste mondial. Comme je l'ai déjà dit, les conséquences de cette politique se font encore sentir aujourd'hui dans les activités de l'Organisation.

48. L'emprise glaciale de la guerre froide n'a pas seulement empêché les Nations Unies d'assurer la mise en œuvre efficace des dispositions de la Charte, mais elle a souvent contraint l'Organisation, surtout pendant la première décennie de son existence, à prendre des décisions qui contredisaient ouvertement les principes et les objectifs de l'Organisation. Un exemple criant, entre autres, en est l'occupation — qui dure depuis 20 ans — de la Corée du Sud par les troupes des Etats-Unis sous le couvert des Nations Unies, occupation qui menace gravement la cause de la paix et de la sécurité en Extrême-Orient et dans le reste du monde. La République populaire mongole, avec les autres Etats épris de paix, réclame le retrait immédiat des troupes des Etats-Unis et de toutes les autres troupes étrangères de Corée du Sud, ainsi que la dissolution de la Commission dite des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Elle demande aussi que la possibilité soit donnée au peuple coréen de trancher la question de l'unification pacifique de sa patrie sans ingérence extérieure.

49. La collectivité internationale attend de cette session anniversaire des mesures concrètes portant sur les problèmes urgents que l'actualité mondiale apporte aux Nations Unies. En ces journées de son vingt-cinquième anniversaire, nous devons bien reconnaître que la tâche principale de l'Organisation, qui est de préserver le monde du fléau de la guerre, ne semble pas près d'être résolu. Aujourd'hui, une menace très réelle de guerre nucléaire continue de planer sur le monde comme une épée de Damoclès; la course aux armements se poursuit à un rythme sans cesse accéléré; des actes d'agression et de contrainte, lourds de graves conséquences pour la paix et la sécurité des nations, sont commis avec beaucoup trop de fréquence. Voilà précisément pourquoi la situation dans le monde aujourd'hui reste tendue et instable.

50. Actuellement, le problème le plus aigu est toujours l'agression des Etats-Unis au Viet-Nam. En poursuivant leur lutte constante et acharnée contre l'intervention impérialiste, les populations du Viet-Nam, qui jouissent d'un large appui politique et matériel de la part des pays socialistes et des forces de la paix, ont démontré l'inutilité de la politique d'intervention et d'ingérence militaire dans les affaires d'autres nations. La puissance militaire, pour grande qu'elle puisse être, n'est pas en mesure d'arrêter un processus historique irrésistible comme le mouvement de libération nationale des peuples désireux d'évoluer dans l'indépendance sur la voie de la paix et du progrès. Cela prouve que le problème vietnamien ne peut être résolu par des moyens militaires.

51. Voici déjà plus de deux ans que les entretiens de Paris sur le Viet-Nam ont commencé. Les Etats-Unis ont assumé une lourde responsabilité en rejetant les propositions constructives avancées par la République démocratique du Viet-Nam ainsi que le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud, et qui visaient à un règlement rapide du problème vietnamien. L'attitude que les Etats-Unis ont adoptée aux entretiens de Paris montre bien que les nombreuses déclarations et les prétendues propositions de paix de l'Administration Nixon ne sont en réalité qu'une tentative destinée à maintenir et à renforcer les positions des Etats-Unis en Indochine.

52. Les nations éprises de paix, et notamment la Mongolie, exigent que cessent sans condition la guerre d'agression au Viet-Nam de même que l'intervention armée au Cambodge et au Laos; elles exigent que les troupes des Etats-Unis et celles de leurs complices soient immédiatement retirées du Viet-Nam du Sud et des autres parties de la péninsule indochinoise. C'est la seule manière possible de garantir le droit inaliénable des peuples d'Indochine d'être les artisans de leur propre destin et de créer ainsi les conditions propices à l'établissement d'une paix durable dans l'Asie du Sud-Est.

53. La République populaire mongole, qui donne son appui le plus ferme aux nations arabes dans leur juste lutte, a salué et soutenu sans réserve les efforts qu'ont faits le Gouvernement de la République arabe unie et ceux des autres Etats arabes afin de rechercher un règlement politique efficace du problème du Moyen-Orient.

54. Le Gouvernement de la République populaire mongole a accueilli avec satisfaction l'accord de cessez-le-feu au Moyen-Orient et la reprise des efforts destinés à résoudre la crise dans cette région, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Gunnar Jarring, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies. Cependant, les événements ont démontré que les milieux dirigeants de Tel-Aviv, avec l'appui direct de leur principal protecteur, les Etats-Unis d'Amérique, continuent de s'opposer au règlement politique de la crise du Moyen-Orient. A cet effet, ils ont boycotté et saboté tous les efforts faits tant au sein des Nations Unies qu'en dehors pour établir une paix juste et durable au Moyen-Orient.

55. Poursuivant leur politique d'hostilité manifeste envers les peuples arabes, les forces de la réaction et de l'impérialisme se montrent décidées à conserver les fruits de l'agression israélienne, à compliquer plus encore la situation et à semer la discorde parmi les nations arabes. Nous partageons entièrement le point de vue du Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie, Son Excellence M. Riad, qui a dit que la position des Etats-Unis montrait bien qu'ils ne recherchaient pas une paix juste, mais s'efforçaient plutôt d'imposer la capitulation au peuple arabe.

56. Nous estimons qu'un règlement pacifique véritable au Moyen-Orient ne peut être réalisé que par la mise en œuvre de la résolution bien connue du Conseil de sécurité [242 (1967)], qui prévoit avant tout le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés.

57. Il existe des foyers de tension en Europe comme en Asie, partout où l'impérialisme américain qui s'est arrogé le rôle de gendarme du monde, a partie liée avec les revanchards, les militaristes et les autres forces de la réaction.

58. Les efforts que déploie Washington, par le mécanisme de l'OTAN, pour faire de l'Europe un instrument de sa politique globale représentent l'une des sources principales de tension en Europe. Il a suffi que soit créé le bloc militaire d'agression de l'OTAN pour que ce continent se trouve scindé en groupements militaires, que s'intensifie la course aux armements et que l'atmosphère politique de l'Europe soit contaminée.

59. Des mesures propres à favoriser la coopération très large des Etats européens selon les principes de la coexistence pacifique constituent la seule solution possible, si l'on veut soustraire l'Europe à un affrontement militaire dangereux et à la course aux armements. La signature récente du Traité conclu par l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne¹, qui reconnaît de la manière la plus nette l'inviolabilité des frontières établies au centre de l'Europe à la suite de la seconde guerre mondiale, constitue à cet égard un facteur important. La convocation d'une conférence paneuropéenne, comme l'ont proposé l'Union soviétique et ses alliés du Traité de Varsovie, contribuerait grandement à renforcer la confiance et à encourager la coopération pacifique entre tous les Etats européens.

60. L'aboutissement des récentes conversations entre l'Union soviétique et la France nous semble répondre entièrement à la nécessité de réduire la tension et de renforcer l'esprit de coopération en Europe.

61. La République populaire mongole, Etat socialiste d'Asie, estime que le continent asiatique, où il existe des foyers dangereux de tension et de guerre, a le plus grand besoin de voir établir la paix, éteindre les flammes de la guerre et disparaître les situations de crise, afin d'assurer la sécurité et le développement

d'une coopération amicale entre les populations de ce continent. On ne saurait concevoir une sécurité véritable en Asie s'il n'est mis fin à la politique impérialiste d'agression de même qu'à l'ingérence, militaire ou autre, dans les affaires intérieures des Etats et des peuples d'Asie.

62. Dans la situation internationale actuelle, notre tâche essentielle est d'assurer la sécurité internationale. C'est pourquoi la question de savoir comment freiner les forces de l'agression, mettre fin à la course aux armements et assurer sur terre une paix durable, se trouve au centre même des préoccupations de la communauté internationale.

63. Le Gouvernement de la République populaire mongole attache une grande importance à la question des mesures qui visent à renforcer la sécurité internationale, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur l'initiative du Gouvernement soviétique.

64. L'adoption d'une décision constructive sur ce problème d'une brûlante actualité contribuerait à normaliser la situation internationale et représenterait l'apport des Nations Unies au renforcement de la sécurité mondiale.

65. La nécessité de consolider la paix et la sécurité des nations met en relief le problème essentiel de l'heure, celui du désarmement, qui devrait commencer par l'interdiction totale des armes nucléaires. A cet égard, mon gouvernement attache la plus grande importance aux négociations qui se poursuivent entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue de la limitation des armes de destruction massive.

66. Sans vouloir aucunement minimiser l'importance des accords conclus dans le domaine du désarmement nucléaire, nous voudrions déclarer que ces mesures ne peuvent trouver leur pleine efficacité que si tous les Etats possédant des armes nucléaires y participent.

67. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que l'interdiction de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans représentera une étape importante de la démilitarisation totale des deux tiers de la surface du globe. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'adoption, par l'Assemblée générale, du projet de traité présenté par le Comité du désarmement².

68. Notre délégation demande également à l'Assemblée générale de se prononcer de la manière la plus nette en faveur de l'interdiction immédiate et simultanée des armes chimiques et bactériologiques, sur la base du projet de convention présenté par les pays socialistes et portant sur l'interdiction de mettre au point, de fabriquer et de stocker ces armes³.

² Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément pour 1970, document DC/233, annexe A.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 29, 30, 31 et 104 de l'ordre du jour, document A/7655.

¹ Signé à Moscou le 12 août 1970.

69. L'une des causes dangereuses de l'aggravation de la tension internationale réside dans les efforts que déploient sans cesse les forces impérialistes mondiales afin d'étouffer les mouvements de libération nationale et de conserver les vestiges de l'infâme système colonialiste.
70. Cherchant à entraver une décolonisation pourtant irréversible, les forces impérialistes et racistes ont recourus aux moyens les plus agressifs d'intervention et de répression; nous en trouvons un exemple frappant dans la situation actuelle en Afrique australe. Unies dans la convoitise, les forces du colonialisme et du racisme ont transformé cette partie du continent africain en un bastion, en un tremplin du colonialisme collectif, qui menace non seulement les peuples autochtones dépendants, mais également la liberté et la sécurité de toutes les nations indépendantes du continent africain.
71. En ce qui concerne la lutte contre toutes les formes de domination coloniale et raciale, les Nations Unies ne sauraient se montrer satisfaites d'elles-mêmes. Des résidus du colonialisme classique persistent dans d'autres parties du monde. Ainsi que l'a fort justement souligné le Secrétaire général dans l'introduction [A/8001/Add.1 et Corr.1] à son rapport annuel, ces vestiges ne diffèrent que par leur dimension mais non par leur nature, de ceux que l'on trouve en Afrique australe. N'oublions pas non plus la menace croissante que le néo-colonialisme représente pour l'indépendance politique et économique des jeunes nations indépendantes.
72. Nous estimons que l'Assemblée générale, à la session actuelle, devrait accorder aux problèmes du développement économique dans le monde toute l'attention qu'ils méritent. Notre organisation devrait contribuer à faire disparaître les barrières et les obstacles que les puissances occidentales avaient dressés pour défendre leurs intérêts étroits et égoïstes; cela devrait faire partie des mesures prises pour instaurer des principes justes et démocratiques dans les relations internationales économiques et commerciales. Cette même politique, ces mêmes pratiques des puissances impérialistes ont été parmi les causes principales de l'échec de la première Décennie du développement.
73. La mise en œuvre de transformations et d'adaptations sociales et économiques intérieures présente une importance décisive pour le développement des pays quels qu'ils soient, et surtout des pays qui ont depuis peu accédé à l'indépendance politique et qui s'efforcent maintenant d'éliminer les vestiges d'un passé colonial. Ces mesures devraient avant tout répondre aux intérêts des grandes masses populaires et viser à créer les conditions favorables au développement politique et économique d'une société progressiste. De ce point de vue, nous estimons que le projet de stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [A/8124 et Corr.1 par. 10] n'offre pas une projection équilibrée des mesures qui s'imposent, sur le plan intérieur d'une part, en vue d'assurer la transformation sociale et économique de la société, et dans le programme d'aide
- extérieure, d'autre part, en vue de faciliter cette transformation.
74. La déclaration faite par les pays socialistes à cet égard [A/8074] constitue une méthode d'approche scientifiquement fondée; elle a été appliquée avec succès par de nombreux pays, dont le nôtre. Elle permet d'assurer véritablement le développement social et économique progressiste de la société. Ce document contient également un certain nombre de propositions et d'indications constructives destinées à normaliser l'ensemble des relations économiques mondiales.
75. Cette vingt-cinquième session de l'Assemblée générale revêt une signification particulière pour l'histoire de l'Organisation. Il est donc très naturel que les peuples du monde entier attendent de cette session commémorative des mesures propres à assurer la solution positive des problèmes pressants auxquels l'Organisation doit faire face aujourd'hui.
76. Je voudrais exprimer l'espoir que l'Organisation des Nations Unies fera tout ce qui est en son pouvoir pour que notre devise "Paix, justice et progrès" trouve sa véritable réalisation dans les décisions concrètes de cette grande assemblée.
77. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Je donne la parole à S. E. M. Ahmed Laraki, premier ministre du Royaume du Maroc, qui va donner lecture d'un message de Sa Majesté Hassan II, roi du Maroc.
78. *M. LARAKI*⁴ : Je vais donner lecture du message de Sa Majesté Hassan II à l'Assemblée générale des Nations Unies :
- "Il nous est particulièrement agréable d'exprimer aux membres de l'Assemblée générale des Nations Unies nos meilleures salutations ainsi que notre haute considération et de leur adresser ce message à l'occasion de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de notre haute instance internationale.
- "Nous formulons le vœu que cet anniversaire soit le prélude d'heureux événements et réaffirme la pérennité de la mission de notre organisation pour aplanir les difficultés de toutes sortes, mettre fin aux conflits mondiaux et faire régner enfin la paix dans le monde, la quiétude et la fraternité parmi les peuples.
- "Cependant, malgré l'optimisme avec lequel nous envisageons l'avenir, malgré notre attachement à notre institution, nous ne pouvons nous empêcher, devant la complexité de certaines situations et chaque fois que surviennent des événements graves, de nous demander avec anxiété s'il est permis de continuer à accorder notre confiance à l'Organisation des Nations Unies, s'il est encore possible de voir se réaliser l'espoir d'un avenir plus serein.
- "Mais toute crainte et toute appréhension se dissipent à l'idée que l'Organisation des Nations Unies

⁴ L'orateur s'est exprimé en arabe. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

constitue la plus haute instance internationale, qu'elle est fondée sur les principes et les idéaux les plus nobles, que les lois qui la régissent et qu'elle s'est imposées ne sauraient être vaines et sans portée. Et nous nous refusons alors à croire que cette institution puisse être vouée à la faillite et à l'effondrement.

“L'espoir que les peuples fondent sur l'Organisation des Nations Unies est un espoir d'une haute portée. Dès que cette organisation a vu le jour, les nations n'ont pas manqué de voir en elle l'instrument le plus efficace de paix, de concorde et de sécurité dans un monde en proie à des craintes et à des appréhensions de toute nature.

“Depuis sa création, bien des crises ont éclaté dans différents points du globe et ont ébranlé la paix internationale. Mais en dépit de ses carences ou de ses hésitations, la confiance que les peuples continuent à lui témoigner a eu pour effet d'apaiser les esprits et de maintenir le prestige de notre organisation.

“Cet espoir que les peuples persistent à nourrir à son égard, quelles que soient les circonstances et les vicissitudes, constitue le fondement même de notre organisation, refuge des nations déshéritées et des peuples sans défense préoccupés par les problèmes de sécurité et d'avenir et qui aspirent à une vie digne et prospère.

“Mais pour continuer à mériter la confiance des peuples et à susciter le respect et la considération, l'Organisation des Nations Unies se doit de rester fidèle à ses principes et à sa mission.

“Notre organisation ne saurait conserver ce précieux acquis de confiance qu'autant que ses résolutions et ses recommandations sont fondées sur les principes de justice et d'impartialité, conformément aux aspirations profondes de la communauté internationale et aux principes de la Charte des Nations Unies.

“Les résolutions qu'adopte actuellement l'Organisation des Nations Unies ne revêtent aucun caractère obligatoire pour les Etats qui s'obstinent à méconnaître les règles de la morale internationale. Il nous appartient de doter notre institution des moyens susceptibles de conférer à ses résolutions force de loi et d'en assurer l'exécution effective.

“C'est à cette condition qu'il deviendra possible de combler les insuffisances de notre organisation et d'en faire un instrument capable de restaurer son autorité, de rétablir effectivement les droits des opprimés, de s'opposer à l'agression et de promouvoir sans faiblesse le triomphe de la justice et de la vérité.

“Parce qu'ils sont assurés de bénéficier d'une indifférence aux graves conséquences, certains Etats continuent de faire peu de cas des résolutions de notre organisation.

“Si notre organisation avait fait respecter scrupuleusement les principes de sa charte, si elle avait assumé en toutes circonstances et entièrement ses responsabilités, certaines crises n'auraient pas dégénéré jusqu'à prendre des proportions inquiétantes.

“Il était permis, à la lumière des progrès réalisés par l'humanité, de croire que l'ère de certaines agressions était révolue et que les peuples du monde avaient atteint un niveau de civilisation qui les mettait en mesure de respecter les normes du droit et les engagements souscrits. Mais la réalité est venue démentir nos illusions et nous avons assisté, impuissants, à une odieuse agression qui a attenté aux fondements les plus sacrés de toutes les civilisations.

“Les valeurs humaines les plus nobles ont été ainsi piétinées, le sang innocent a coulé, le deuil a pénétré dans les cœurs de tous ceux que la mort a épargnés et qui ont vu se dérouler sous leurs yeux des actes criminels et sacrilèges.

“Ces actes inqualifiables ont été commis sur une terre considérée comme le berceau des religions et le point de rencontre des croyants de toutes les confessions qui viennent consolider leur foi et rechercher la paix de l'âme.

“De vastes territoires arabes ont été envahis et occupés par l'agresseur israélien qui ne recule ni devant les règles de la morale, ni devant les condamnations répétées de la communauté internationale et les décisions pertinentes de notre organisation. Encouragé par l'impunité, Israël agit en maître absolu et avec l'arrogance de l'occupant dans ces territoires spoliés.

“L'absence de solutions énergiques à ce grave problème a provoqué une détérioration de la situation et fait planer sur l'avenir de la communauté internationale des dangers de plus en plus menaçants. Le sentiment de ce danger a suscité dans le monde arabe et musulman une prise de conscience qui s'est traduite par des attitudes empreintes de sagesse et de clairvoyance.

“Malheureusement, ces bonnes dispositions n'ont guère trouvé d'écho favorable dans les milieux concernés, et aucun indice de bonne volonté n'est apparu pour rétablir la situation, effacer les séquelles de l'agression, permettre aux victimes de recouvrer leurs droits et de récupérer leurs territoires spoliés. Aucun encouragement, aucune aide n'ont été apportés à ceux qui souffrent de l'agression, à ceux qui ne nourrissent aucune visée expansionniste et qui s'élèvent avec indignation contre toute atteinte à leur souveraineté.

“L'espoir persiste malgré tout de voir les grandes puissances user de leur influence pour trouver les solutions susceptibles de garantir aux pays opprimés la restauration de leurs droits et la récupération de leurs territoires usurpés. Il faut toutefois rappeler qu'aucune solution ne saurait être juste et durable

si elle ne prend en considération l'existence de 2 millions de Palestiniens qui ont trop longtemps vécu dans l'exil et qui ont désormais pris la résolution d'engager vaillamment la lutte pour faire aboutir leurs revendications et triompher leurs droits.

“Toute solution au problème du Moyen-Orient qui ne prendrait pas en considération la réalité palestinienne est vouée à l'échec parce qu'elle aura ignoré l'aspect le plus fondamental de ce problème.

“A cet égard, nous lançons un appel à la conscience internationale pour qu'une solution rapide soit trouvée à cette situation, que la paix et la sécurité soient rétablies et que le spectre de la guerre soit à jamais écarté.

“Avant de terminer ce message à l'Organisation internationale, nous nous devons d'appeler une fois de plus l'attention de toute la communauté internationale sur l'un des problèmes les plus exaltants de notre époque, celui du développement économique et social. A cet égard, nous exhortons les grandes puissances industrielles et les pays développés à se pencher avec sincérité sur les moyens susceptibles d'assurer à l'économie mondiale un plus grand équilibre dans la répartition des richesses, par l'instauration d'une meilleure compréhension et d'une plus large coopération entre les Etats.

“Lorsque la paix régnera sur le monde et que les peuples sous-développés pourront se lancer résolument dans la voie du progrès, il ne fera pas de doute que des horizons prometteurs s'ouvriront alors à la communauté internationale qui ne se limiteront pas seulement aux besoins matériels immédiats mais annonceront un avenir dont les vraies dimensions seront la paix, la justice et le progrès.”

79. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je donne la parole à S. E. M. Carlos P. Romulo, secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines, représentant personnel et envoyé spécial du Président de la République.

80. **M. ROMULO** (*interprétation de l'anglais*) : J'apporte à cette auguste assemblée les cordiales salutations et les meilleurs vœux du Président des Philippines, S. E. M. Ferdinand E. Marcos. Il m'a demandé, en ma qualité d'envoyé spécial à cette session commémorative, de réaffirmer l'engagement formel qu'a pris la République des Philippines, en tant que Membre fondateur des Nations Unies, de poursuivre loyalement et de toutes ses forces les buts et idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, Charte à l'élaboration de laquelle nous avons eu l'honneur de prendre part et que nous avons signée à San Francisco en 1945.

81. Cette session est une session commémorative solennelle. Au cours du débat général qui a duré presque un mois, nous avons indiqué les positions de nos gouvernements respectifs sur les divers problèmes mondiaux dont nous sommes saisis.

82. En cette importante occasion, jalon très significatif dans l'odyssée de l'homme, nous ne pouvons nous permettre de manquer à notre responsabilité, nous devons faire un examen minutieux de notre organisation mondiale et de nous-mêmes.

83. Que sommes-nous tous venus faire à cette session commémorative ? N'avons-nous couvert des milliers de kilomètres que pour donner dans la polémique, la rhétorique bruyante, les accusations et les contre-accusations ? Ne sommes-nous venus que pour secouer tristement la tête devant les faiblesses prouvées des Nations Unies ? Ou sommes-nous venus en cette occasion solennelle nous acquitter de notre responsabilité primordiale à l'égard des peuples du monde, c'est-à-dire achever le travail commencé à la Conférence de San Francisco, en donnant aux Nations Unies ce dont elles ont le plus besoin : des pouvoirs réels pour s'attaquer aux causes fondamentales de la guerre, des pouvoirs pour préserver le milieu où nous vivons, des pouvoirs qui leur permettront d'étancher la soif de justice des peuples du monde ?

84. Si nous entreprenons de satisfaire à ces besoins, si nous arrivons à donner aux Nations Unies suffisamment d'autorité et de responsabilité, alors nous aurons accompli la tâche la plus noble de l'histoire de l'homme. Mais si nous ne parvenons pas à le faire, si nous nous contentons de polémique, rien de ce que nous ferons et dirons ici ne nous épargnera la mise en accusation la plus cinglante de l'histoire. Qu'il soit plutôt dit de nous que nous avons réussi à placer la souveraineté humaine avant la souveraineté nationale et qu'au cours de cette session commémorative nous avons été à la hauteur de la grande tâche qu'est la sauvegarde de la vie sur notre planète.

85. On a souvent dit qu'il y a une crise des Nations Unies, mais rarement discuté de la nature de cette crise. Pour tous les peuples du monde se pose une question urgente et brûlante : les Nations Unies sauront-elles faire face, à l'échelle nécessaire et en temps voulu, aux problèmes globaux croissants qui nous assaillent ?

86. Pour ceux qui sont proches de l'Organisation et en connaissent bien les succès, les échecs, les problèmes et les raisons de tout cela, la nature de la crise est plus complexe. C'est, en premier lieu, une crise d'engagement. Trop de membres de la famille des nations considèrent encore les Nations Unies comme une institution commode à utiliser quand cela sert les buts immédiats de leur politique étrangère et dont ils ne tiennent pas compte lorsqu'il ne leur convient pas d'écouter la volonté de la communauté humaine. De toute évidence, il est impossible d'arriver ainsi au bien commun et le résultat est que nous avons vu et voyons encore bafouer les principes et les dispositions de notre charte.

87. Aucune nation, aucun groupe de nations ne peut avoir la prétention de faire cavalier seul pour décider le cours des affaires mondiales, ni prétendre avoir le tableau synthétique des nombreuses cultures, manières de vivre et connaissances indispensables que possède

notre organisation mondiale. Les affaires mondiales ne sont plus la politique étrangère; ce sont les affaires de la communauté mondiale.

88. Les imposants progrès de la science et de la technique ont décidé à notre place que le monde est dorénavant une communauté. Nous n'avons pas eu le choix; cette décision a été prise pour nous et nous ne pouvons la renverser. Notre grande difficulté est que cette circonstance nouvelle n'est pas universellement admise et que ses conséquences ne sont pas reconnues de tous. La conséquence principale est que la communauté mondiale ne peut survivre sans l'allégeance de l'homme à l'humanité et sans l'expression de cette allégeance que sont les institutions de la communauté.

89. Si les décisions unanimes et presque unanimes du Conseil de sécurité ne sont pas appliquées et si les recommandations de l'Assemblée générale restent sans effet, si l'Organisation des Nations Unies n'est pas utilisée pour examiner et résoudre les questions cruciales qui se posent à nous, alors la foi placée en elle disparaîtra peu à peu et le recours aux processus internationaux diminuera, avec tous les dangers que cela représente.

90. La crise des Nations Unies est également une crise de soutien. L'appui donné aux Nations Unies dépend souvent de la mesure dans laquelle leurs décisions et les décisions de leurs institutions spécialisées satisfont chacun des Membres. On n'appuie pas suffisamment les Nations Unies en tant que centre d'élaboration et d'utilisation des instruments et processus indispensables à la construction d'un ordre international juste. Une ambivalence démodée à l'égard du développement de l'ordre mondial existe encore dans certaines parties de la communauté des nations et se reflète dans une ambivalence correspondante à l'égard des Nations Unies.

91. La crise des Nations Unies est également une crise de réalisation. Les résultats obtenus dans la codification des instruments des droits de l'homme, la création des principes du développement économique, l'élaboration de nouvelles techniques de maintien de la paix, l'établissement de principes régissant les relations amicales entre les États, tout cela constitue, il faut le dire, une liste impressionnante. Mais ces réalisations ont donné lieu à une crise d'exécution. La famille des Nations Unies doit maintenant prendre une décision : ou bien appliquer les principes et processus qu'elle a élaborés, ou n'en pas tenir compte et tourner le dos aux Nations Unies.

92. Dans le domaine des droits de l'homme, il n'y a pas d'exemples plus éloquents de non-application que l'*apartheid*, la discrimination raciale et le fait que subsistent encore des restes de colonialisme. Dans le domaine du développement, les besoins peuvent être déterminés et les objectifs fixés, mais le résultat dépend en grande partie de la participation volontaire des nations plus fortunées.

93. Enfin, il y a une crise d'adaptation. Les nouveaux problèmes globaux qui se posent à la communauté mon-

diale sont d'une ampleur sans précédent et requièrent beaucoup de souplesse et de faculté d'adaptation de la part des Nations Unies. Bien plus, il faut que les États Membres se rendent compte qu'ils ont intérêt à confier à l'Organisation mondiale d'importantes responsabilités nouvelles. Nous pouvons rendre grâce — il faut que le monde le sache — qu'il existe, en ce vingt-cinquième anniversaire, une organisation telle que les Nations Unies, ayant de l'expérience, des bases et un potentiel de développement, et capable de faire face à des défis nouveaux. Mais nous ne devons pas pour autant oublier les défauts qui sont apparus pendant le premier quart de siècle.

94. Le point le plus faible de l'activité des Nations Unies est probablement le règlement pacifique des différends. Beaucoup de petits conflits ont été résolus sans bruit grâce aux bons offices du Secrétaire général, comme le prévoit la Charte. Mais la Charte insiste peu sur le règlement pacifique des différends en comparaison de l'accent qu'elle met sur d'autres fonctions, et, de toute façon, les résultats obtenus sont maigres. Nombre de conflits ont cessé sans qu'une solution politique ait automatiquement suivi.

95. Sachons bien que, si les différends ne sont pas réglés sous les auspices des Nations Unies, le recours au conflit armé sera inévitable et le désarmement impossible. Les nations ne peuvent désarmer dans le vide. On peut, en attendant, conclure des accords temporaires de limitation des armements, mais le désarmement ne sera possible que lorsque la communauté mondiale aura trouvé d'autres moyens de maintenir la paix et de régler les différends. Il est donc essentiel d'aboutir à un accord sur les procédures devant régir à l'avenir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est néanmoins tout aussi essentiel d'élargir le rôle des Nations Unies dans le règlement des différends. Dans la vie quotidienne des nations, nous partons du principe que les conflits persistants feront l'objet d'enquêtes, de médiation, de conciliation, d'arbitrage et de décision. Dans la communauté mondiale, cela est encore plus nécessaire parce que les conséquences de l'inaction sont si graves.

96. De nombreuses suggestions très valables sont avancées pendant cette année d'anniversaire, en vue d'améliorer le fonctionnement des Nations Unies dans ces domaines vitaux. Mais ces importantes contributions risquent de disparaître sous notre flot d'accusations et de contre-accusations, si l'on ne découvre pas le moyen d'examiner ces suggestions en profondeur et de les recommander aux fins d'adoption et de mise en œuvre. La délégation des Philippines, pour sa part, a fait des propositions et des suggestions pratiques dans ce sens.

97. Le résultat de la crise d'adaptation dépendra aussi de la mesure dans laquelle les Nations Unies pourront assumer des responsabilités face à tout nouveau problème global insoluble à une échelle nationale, de façon fragmentaire. L'un des plus évidents parmi ces problèmes consiste à contrôler les menaces à notre milieu et à établir des consignes internationalement observées. L'eau et l'air de notre planète sont la pro-

priété commune de toute l'humanité. Cette propriété ne saurait être délimitée ou attribuée à quiconque en particulier. Le monde est un système organique, un tout écologique. Il ne peut être dirigé ou utilisé par une ou plusieurs de ses parties, ni à l'avantage de l'une ou de plusieurs d'entre elles.

98. On peut en dire autant des nouvelles frontières de la mer. Il est significatif et encourageant de voir si largement acceptée l'idée que les ressources du fond des mers sont le patrimoine commun de l'humanité. Espérons qu'un régime international apparenté aux Nations Unies verra le jour le plus tôt possible et permettra une gestion équitable de ces ressources.

99. De la gestion de la planète dépendra de plus en plus la sauvegarde de l'avenir de l'homme sur terre. La petite et fragile biosphère du vaisseau spatial Terre l'exige. La tendance est inévitable et irréversible. Il vaut donc mieux faire des plans en prévision de l'inévitable afin de déterminer ce qu'il sera. Autrement, nous perdrons la liberté de choisir le genre de monde dans lequel nous vivrons.

100. Actuellement, la réaction des Nations Unies, celle des Etats Membres et de l'humanité elle-même, est trop lente et se laisse dépasser par les événements. La base de la crise mondiale est que l'humanité n'a pas encore pleinement perçu la nature de ces changements et n'y a pas réagi. L'homme n'agit pas comme l'exige son monde nouveau, petit, unitaire. L'homme est maintenant le gardien de son frère, qu'il le veuille ou non, que cela fasse ou non partie de sa religion, de sa politique ou de son économie. Le village global appelle de nouvelles relations humaines, de nouvelles façons de penser et d'agir, et il n'exige rien tant que les institutions qui lui permettront de fonctionner, ces institutions que l'on peut voir sous une forme rudimentaire dans nos Nations Unies.

101. La politique, mes amis, est l'art du possible et les Nations Unies sont peut-être l'ébauche de ce qui est possible tout de suite. Mais le fossé qui sépare le possible du nécessaire doit être comblé par l'imagination, par de nouveaux engagements, par de la prescience et le sens de l'aventure. Si l'humanité et la famille des nations ne parviennent pas à combler ce fossé, ce ne sera pas parce que nous aurons trop osé en accordant notre confiance ou en attendant d'autrui compréhension, ni parce que nous aurons trop osé en faisant les plans d'un ordre international juste et pacifique, mais parce que nous aurons osé trop peu. C'est cela le défi des 25 années prochaines.

102. Compatriotes de la race humaine, c'est ici, aux Nations Unies, que nous pouvons sauver notre planète, et l'heure est très propice en ce début de notre deuxième quart de siècle.

103. Les Nations Unies sont l'instance appropriée où créer les organismes et institutions capables de préserver efficacement notre planète.

104. Le rôle le plus élevé des Nations Unies consiste à représenter l'homme en fonction de ses besoins mon-

diaux, qui ne peuvent plus être satisfaits par les nations isolément.

105. Qu'est-ce qui nous réunit et nous unit tous ?

106. Nous sommes réunis et maintenus ensemble par la vision d'un monde dans lequel l'homme n'aura plus à tuer ou à être tué; un monde dont les ressources seront protégées et développées pour le bien commun; un monde dans lequel il n'y aura plus d'obstacles à la justice sociale; un monde où l'homme ne sera plus insulté, rabaisé, humilié; un monde où l'homme sera sûr de pouvoir nourrir suffisamment le corps et l'esprit de ses enfants; un monde où les nations elles-mêmes se soumettront à la loi et à son application; un monde, enfin, où les conditions de la paix et les conditions de la vie seront comprises et observées. Ce monde, notre monde, est infiniment précieux. La vie humaine à laquelle il sert de support doit être chérie et nourrie.

107. Les Nations Unies sont une promesse; elles veulent maintenir en bon état la propriété humaine et instaurer l'ordre, la dignité et la paix sur notre planète.

108. La première chose que doit faire la race humaine est donc de développer les Nations Unies et de leur donner toute leur importance, car c'est par les Nations Unies que nous pouvons justifier ce merveilleux cadeau qu'est la vie.

109. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Je donne la parole à S. E. M. Gaston Thorn, ministre des affaires étrangères du Luxembourg.

110. M. THORN : En prenant la parole au cours de cette session, il m'est un devoir particulièrement agréable, celui de dire au Président de l'Assemblée générale à quel point nous nous félicitons de le voir assumer cette Présidence. Au-delà de ses éminentes qualités personnelles, nous saluons en lui le si digne représentant de la Norvège à laquelle mon pays se sent uni par tant de liens. Son exemple nous indique clairement la voie à suivre. Car, comme l'a judicieusement relevé le Secrétaire général, U Thant, auquel je tiens à rendre hommage, il faut que désormais la force du droit l'emporte sur le droit de la force. La carrière du Président de l'Assemblée générale a, de bout en bout, été guidée par ce principe. Puisse-t-on y trouver à notre tour une source d'inspiration.

111. En jetant un regard en arrière pour dresser dans un esprit de réalisme le bilan et évaluer les résultats des 25 années qui nous séparent de la création des Nations Unies, nous sommes pris par un sentiment tantôt d'incertitude, tantôt d'amertume, davantage sans doute que par celui d'une satisfaction généralement de mise en pareille circonstance. Les succès obtenus par nos efforts sont en effet loin de répondre intégralement à l'attente des fondateurs de l'Organisation mondiale. La crise de confiance qui prévaut de nos jours met en échec les espérances qu'on avait vues naître à travers le monde il y a 25 ans. "Préserver les générations futures du fléau de la guerre" tel fut l'objectif prioritaire inscrit solennellement dans la Charte de San Francisco. Et pourtant, depuis cette

époque, en diverses parties du globe, bien des conflits armés ont éclaté et continuent à faire rage. Itérativement ils nous ont menés au bord d'une conflagration généralisée qui, en raison des armes de destruction massive dont l'homme dispose aujourd'hui, signifierait sans doute l'anéantissement de la plus grande partie de l'humanité.

112. Certes, un ensemble de circonstances favorables, parmi lesquelles il faut compter autant et paradoxalement l'équilibre de la terreur que le travail patient entrepris dans cette enceinte, ont eu pour résultat de nous épargner l'échéance fatale.

113. Certes, les droits de l'homme et les libertés fondamentales ont été proclamés de façon solennelle et, depuis lors, les entorses qui leur sont toujours données en diverses parties du monde sont reconnues comme formant des causes potentielles de conflits. Certes encore, les principes de justice distributive, dont la nécessité s'impose chaque jour davantage à toute société humaine organisée, ont trouvé un début d'application grâce aux efforts entamés en faveur des pays en voie de développement et de concert avec ces derniers.

114. Certes, la communauté internationale a connu un élargissement, insoupçonné il y a 25 ans, à la suite de l'accession à l'indépendance de nombreux jeunes Etats d'Afrique et d'Asie, assurant ainsi progressivement à notre organisation ce caractère d'universalité qui lui est indispensable. Mais pour que notre organisation devienne vraiment universelle, il faudrait que soit résolu le problème de la représentation des nations divisées et en tout premier lieu celui de la Chine.

115. Il est indispensable d'abord — cela me semble l'évidence même — que les 750 millions d'habitants de la Chine continentale soient représentés à l'Organisation des Nations Unies par les autorités qui les gouvernent réellement, tout comme doit y être représentée la République de Chine de Taiwan, de manière que celle-ci continue à jouir des droits d'un Membre normal de l'Organisation.

116. L'alliance qui avait permis aux Nations Unies de l'emporter à la fin de la seconde guerre mondiale a, depuis, fait place à une rivalité opiniâtre opposant les principales puissances victorieuses. L'emploi de la force — voire de la terreur — comme moyen d'action en politique internationale a semblé, hélas ! se substituer à nouveau au principe de la responsabilité collective de tous, c'est-à-dire à la mise en œuvre d'une coopération constructive par des moyens pacifiques. Une série de conflits plus ou moins localisés y a trouvé son origine avec, pour conséquence, de contrecarrer le fonctionnement normal des organismes auxquels il incombe en premier lieu de veiller au maintien de la paix.

117. Au moment d'aborder le deuxième quart de siècle de leur existence les Nations Unies, c'est-à-dire non pas une entité abstraite mais bien les Etats qui en font partie — puisque l'Organisation comme telle ne peut dépasser essentiellement les impulsions que

ses Membres consentent à lui donner — auront pour cette raison à s'interroger sur la réorientation qu'elles comptent donner à leur action commune. Réorientation de leur action, certes, mais sans jamais se laisser entraîner à une tentative de révision des principes de la Charte, même si nos institutions requièrent par ailleurs une adaptation constante à une situation elle-même en pleine évolution. Car les principes de la Charte ont fait leur preuve et correspondent toujours aux aspirations profondes de l'homme.

118. L'examen de conscience entamé ainsi portera d'abord, puisque c'est là notre but principal, sur les moyens d'assurer la paix dans le monde et de rétablir la sécurité internationale là où elle est menacée. En d'autres termes, il nous appartiendra de voir quelles initiatives seront de mise afin qu'un terme soit mis aux conflits qui ravagent toujours certaines régions de notre planète.

119. Les principes de base nous sont connus puisqu'ils figurent dans la Charte même. Citons d'abord l'obligation pour chaque Etat de s'abstenir non seulement de l'emploi de la force mais encore de recours à la menace de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'autres Etats ainsi que de toute intervention dans leurs affaires intérieures, sous quelque prétexte que ce soit. Rappelons ensuite la nécessité pour tous de régler les conflits qui les divisent par des moyens pacifiques de manière à ne pas mettre la paix en danger.

120. Ces règles de conduite ont pour corollaires l'observation stricte et le respect scrupuleux de l'égalité souveraine et de l'indépendance politique de tous les Etats, grands ou petits, quels que soient leurs affinités, leurs traditions ou leur régime politique et social. Au profit des peuples, elles entraînent le droit de déterminer leur propre destinée librement, c'est-à-dire à l'abri de toute intervention ou intimidation étrangère, armée ou non, ouverte ou larvée, y compris celle émanant de forces armées échappant souvent au contrôle d'un Etat souverain. La sécurité n'est en effet pas seulement affectée lorsqu'il y a violence d'Etat à Etat, mais encore chaque fois que des individus deviennent, comme c'est de plus en plus fréquemment le cas, les victimes innocentes d'actes de piraterie, considérés comme inacceptables et déshonorants, même lorsque leurs auteurs les présentent comme gestes de guerre ou de pression politique et quelle que soit par ailleurs l'appréciation qu'on porte sur la politique suivie.

121. Si l'on examine de près les différents conflits, les situations de crise et de tension que le monde a connus depuis la victoire alliée de 1945, il faut en toute objectivité se rendre à l'évidence que la naissance de ces conflits et de ces situations s'explique chaque fois par des entorses faites à l'un ou l'autre des principes auxquels je viens de faire allusion.

122. Il ne nous suffit donc plus de réaffirmer ces principes en paroles, quelque solennelle que puisse être la forme à choisir en cette perspective. Il importe, au contraire, de trouver les voies et moyens d'empêcher que, dans la réalité, les lignes de conduite ainsi tracées

ne soient à nouveau ouvertement bafouées ou tout simplement ignorées. Car ce n'est qu'en déterminant des procédures concrètes, acceptées en commun, auxquelles chacun prêterait la même signification et donnerait le même objectif, qu'on arriverait à éviter le renouvellement des tristes expériences du passé.

123. Procédures concrètes et objectifs communs dans un climat où s'épanouit l'esprit d'entente parmi les Etats englobent à la fois le domaine des opérations en faveur du maintien de la paix et celui du règlement des conflits par voie de conciliation, de médiation, d'arbitrage ou de recours judiciaire. Il convient de se rappeler à ce propos jusqu'à quel point la présence d'observateurs des Nations Unies s'est avérée bénéfique dans des régions critiques, et combien cruellement s'est fait sentir leur absence et — faut-il le rappeler spécialement ? — leur retrait à certaines époques. Nous accueillons dès lors avec faveur les premiers progrès en vue d'en généraliser et d'en légaliser en quelque sorte l'usage à travers un concours de volontés de toutes les parties intéressées, en recommandant cependant, dans l'intérêt de tous, qu'à l'avenir le retrait de ces observateurs ne puisse plus être décidé unilatéralement.

124. Les improvisations auxquelles il a fallu recourir dans le passé, notamment dans les crises du Moyen-Orient, du Congo et de Chypre, illustrent l'utilité d'une force militaire au service de la paix, disponible immédiatement, recrutée et entraînée directement par les Nations Unies. Nous souscrivons pour cette raison à la recommandation formulée par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport lorsqu'il préconise à ce propos "un consensus politique, . . . à un échelon plus élevé, entre les grandes puissances" [A/8001/Add.1 et Corr.1, par. 15], sans que cette formule signifie pour autant un abandon, par les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, de leurs propres responsabilités, tout au contraire.

125. Les mesures préventives cependant n'ont jamais suffi et ne suffiront sans doute pas davantage à l'avenir à éviter ne fût-ce que les différends. Le Moyen-Orient fournit l'exemple d'une situation qui ronger notre organisation presque depuis sa naissance. Seul l'usage de toute la gamme des moyens d'action disponibles est capable d'amener dans cette crise les parties opposées à sortir de l'impasse. Ne nous cachons pas que des efforts longs, patients et persévérants précéderont, par la force des choses, le dénouement de la crise sur la base de la formule que le Conseil de sécurité mit au point voilà bientôt trois ans, mais sur laquelle continuent, hélas, à planer de graves équivoques, et au sujet de la mise en œuvre de laquelle les quatre Grands ne se sont pas encore mis d'accord. Les éléments, tous les éléments de ce problème sont si intimement liés entre eux qu'il me semble fastidieux de vouloir établir des priorités chronologiques alors que seule une solution d'ensemble peut vider cet abcès.

126. Tout processus majeur de conciliation et de médiation implique, au premier chef, la participation immédiate, dans un esprit de coopération positive, des puissances qui détiennent l'essentiel des moyens

d'action indispensables à la sauvegarde, au rétablissement et à la garantie de la paix là où elle est mise en danger.

127. Dans la recherche d'une solution au douloureux conflit du Moyen-Orient, la concertation entre les quatre puissances aura tout intérêt à s'accroître, alors que tout retard, comme nous n'avons cessé de le dire, ne profite à aucune partie, mais aggrave le mal et rend la situation plus inextricable. Grâce à elle, les parties directement engagées trouveront peut-être à la longue un terrain d'entente. Couronnée de succès, cette concertation aboutirait à des recommandations substantielles et équilibrées, donnant aux formules de règlement une interprétation uniforme dont on constate malheureusement toujours l'absence.

128. Qui, par ailleurs, serait mieux placé que le Secrétaire général ou le représentant spécial auquel il a fait confiance pour favoriser un rapprochement à défaut duquel il n'y aura jamais ni apaisement ni entente ? Et, en allant du particulier au général, n'en résulte-t-il pas que l'initiative du Secrétaire général, dont l'impartialité et le dévouement demeurent à l'abri de tout soupçon et de toute critique, mérite d'être encouragée bien davantage chaque fois que l'utilité d'une médiation se fait sentir ? Ce ne serait porter atteinte aux prérogatives légitimes de personne, mais au contraire revaloriser notre Organisation et surtout renforcer son efficacité que de conférer des attributions élargies au Secrétaire général afin qu'il prête ses bons offices aux parties disposées à régler pacifiquement leurs différends dans des situations souvent délicates et complexes.

129. Un autre conflit qui ravage depuis de longues années un peuple innocent, est celui du Viet-Nam. Nous avons toujours pensé que la seule solution valable était une négociation entre toutes les parties en cause, négociation dont l'objectif serait d'assurer au peuple vietnamien la possibilité de disposer librement de son sort. Nous avons pris connaissance avec intérêt des récentes propositions du président Nixon. Ces propositions devraient permettre d'atteindre progressivement cet objectif. Pour des raisons humanitaires, il me semble que l'idée d'un cessez-le-feu immédiat devrait recueillir l'approbation unanime.

130. A plus longue échéance, nos efforts devront tendre à généraliser le règlement des différends à caractère juridique par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice en tant que principal organe judiciaire à l'échelle mondiale. Cette voie peut progressivement devenir la règle alors que, jusqu'ici, elle n'a été suivie que dans des cas isolés et exceptionnels.

131. Faire cesser les conflits qui ont pris naissance, prévenir ceux qui sont sur le point d'éclater représente incontestablement un objectif de toute première importance. Les tensions internationales, si elles ne résultent pas toujours directement de la course persistante aux armements les plus divers, nucléaires et classiques, sont cependant toujours nourries et aggravées par elle. On ne rappellera jamais assez souvent que près de 200 milliards de dollars sont dépensés chaque année

dans le monde au profit des armements, alors que la dixième partie de cette somme n'est même pas consacrée à l'assistance aux pays en voie de développement. A juste titre, les voix vont en se multipliant pour accorder à ces chiffres effarants la valeur symbolique de la folie collective qui paraît s'emparer toujours davantage de l'humanité entière.

132. Mais un désarmement réel, général et contrôlé est d'abord fonction du rétablissement d'un climat de confiance.

133. Il est indéniable que quelques progrès partiels et fragmentaires ont déjà été accomplis. En Europe, le démarrage d'un processus de négociations à caractère continu permet de concevoir quelque espoir et exerce une influence favorable sur le climat politique, dans le sens de la détente et du dialogue. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a accueilli avec faveur la signature récente par la République fédérale d'Allemagne et l'URSS d'un traité aboutissant à la normalisation des rapports entre ces deux Etats. Nous espérons, en particulier, que ce sera une étape vers une amélioration durable de la situation de Berlin, grâce à un accord politique indispensable, et vers une préparation sérieuse d'une conférence sur la sécurité européenne impliquant la participation immédiate et active de toutes les parties intéressées, conférence à laquelle il convient, par une sérieuse préparation, et bilatérale et multilatérale, d'assurer une chance réelle de succès.

134. En parlant de l'Europe ainsi que de l'amélioration de la situation qui s'y ébauche, comment pourrais-je passer sous silence la volonté exprimée par chacun des pays membres de la Communauté économique européenne, volonté d'ajouter, aux résultats déjà acquis sur le plan de l'unification, des efforts nouveaux en vue de l'élargissement, et de faire connaître à l'extérieur le sentiment que les pays formant cette communauté ont, après des siècles, enfin réussi à franchir le cadre exclusivement national, mettant un terme à des dissensions qui ont ébranlé le monde pendant des siècles, et que ces pays demeurent — je dirai même plus — deviennent, au fil de leurs efforts d'unification et d'intégration, de plus en plus conscients de leurs responsabilités nouvelles dans le monde moderne ?

135. Le temps presse pour que les deux superpuissances trouvent le moyen d'arriver à limiter effectivement l'accroissement des armements stratégiques. Un résultat positif, à cet égard, ne manquerait pas de produire une réaction en chaîne sur les travaux de la Conférence du Comité du désarmement, car ceux-ci marquent le pas ou se caractérisent trop souvent par une lenteur excessive.

136. A l'heure qu'il est, on s'aperçoit toujours davantage que certains conflits localisés, mais dont la violence croît sans cesse, comportent de graves risques d'extension et sont entretenus en grande partie grâce aux livraisons d'armes affluant de l'extérieur. Voilà pourquoi j'espère qu'à titre de mesure concrète on mettra enfin en pratique la proposition formulée voilà

un an, du haut de cette tribune même, par M. Pierre Harmel, ministre des affaires étrangères de la Belgique, lorsqu'il a préconisé que le Conseil de sécurité établisse un contrôle effectif sur les livraisons d'armes et les trafics clandestins vers les zones touchées par les conflits [voir 1765^{ème} séance, par. 130 et 131].

137. Parmi les tâches de notre organisation, l'aide au développement revêtira, à la longue, l'importance la plus significative. L'action internationale coordonnée, c'est-à-dire la mise au point de la stratégie à suivre pour créer à travers le monde de meilleures conditions de justice et pour accorder à tous les peuples des chances tant soit peu comparables, comblera progressivement, il faut le souhaiter, l'écart qui sépare les pays économiquement les plus développés de la partie la moins favorisée de l'humanité. Une attention et une persévérance spéciales sont requises de notre part. Comblar le fossé requiert une démarche globale, ne fût-ce qu'en raison du volume énorme des moyens financiers et autres qui sont requis, ainsi que de la nécessité d'en rationaliser l'emploi.

138. Les chiffres reflétant les crédits consacrés respectivement aux armements et au développement expliquent l'insuffisance des résultats obtenus jusqu'ici. Aucun argument politique ne devrait fournir à quiconque un prétexte pour se dérober ici à ses responsabilités. Enfin, l'assistance accordée en vertu d'accords bilatéraux, avant tout lorsqu'il s'agit du transfert de ressources financières publiques, devraient progressivement revêtir la forme d'une action collective à caractère multilatéral, qui, seule réunit les conditions d'objectivité indispensables.

139. C'est pourquoi je ne puis que marquer tout mon attachement à la suggestion du Secrétaire général d'en appeler plus directement à la jeunesse, voire de la mobiliser en vue de ce grand combat de notre siècle qu'est la lutte contre le sous-développement.

140. Ce n'est qu'alors, pour reprendre les paroles prononcées par le président Kennedy, le 25 septembre 1961, à cette même tribune que

“le développement pourra devenir une entreprise, non plus compétitive, mais coopérative, permettant à toutes les nations, quelle que soit la diversité de leurs systèmes et de leurs croyances, de devenir libres et égales, en fait comme en droit” [1013^{ème} séance, par. 73].

141. Les atermoiements et les réticences, pour ne pas dire les oppositions ouvertes, ont presque toujours accompagné nos efforts au cours des 25 années qui viennent de s'achever. Les succès obtenus se sont le plus souvent limités au domaine marginal visé par la Charte. Si nous ne voulons pas courir le risque d'être un jour pris de court par les événements, une reconnaissance des objectifs à atteindre et une volonté constante de nous y tenir sont de rigueur.

142. La remise, de décennie en décennie, des problèmes majeurs de notre temps auxquels une solution s'impose d'urgence, doit appartenir au passé. L'impatience est devenue la caractéristique principale de notre époque.

143. Tirons-en le meilleur parti, concrétisons les aspirations qui forment la base de notre charte et faisons en sorte que la célébration de cet anniversaire forme le prélude d'une ère nouvelle que tous les peuples du monde, conscients de leur interdépendance, fonderont réellement — à travers une organisation atteignant sans restriction une dimension universelle effective — sur "la paix, la justice et le progrès".

144. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Je donne la parole à S. E. M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères et envoyé spécial du Président de la République d'Indonésie.

145. M. MALIK (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur d'adresser à l'Assemblée les salutations et les vœux personnels du président Suharto, de même que ceux du peuple indonésien, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Il m'a chargé de dire combien il regrettait que des engagements très pressants dans notre pays l'aient empêché d'assister à cette session commémorative.

146. En cette occasion heureuse, alors que nous sommes réunis pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, vous me permettez tout d'abord de m'attarder un moment à des faits historiques qui associent l'Indonésie et les Nations Unies. Depuis la proclamation de la République d'Indonésie le 17 août 1945, année de la naissance des Nations Unies, la lutte nationale de l'Indonésie a été étroitement liée à la vie des Nations Unies.

147. Aux premiers jours de la lutte armée par laquelle l'Indonésie cherchait à s'affranchir d'une puissance coloniale, nous avons rencontré, de la part de l'Organisation, une attitude positive qui a beaucoup contribué à faire reconnaître notre indépendance par la communauté internationale, en 1949. Il y a peu de temps, l'Indonésie a de nouveau reçu des Nations Unies une aide très précieuse, qui a abouti au retour officiel de l'Irian occidental et rend à l'Indonésie son unité nationale et son intégrité territoriale.

148. Au nom du Gouvernement et du peuple de l'Indonésie, je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement les Nations Unies de l'appui qu'elles nous ont donné pendant notre lutte pour la liberté, l'indépendance et l'unité. De plus, nous apprécions hautement toute l'aide que les Nations Unies nous ont accordée au cours des années. A ce stade, nous voudrions également rendre hommage au travail des secrétaires généraux successifs et notamment au Secrétaire général actuel, U Thant, qui fait des efforts incessants en vue d'assurer la paix, la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière.

149. A cette session commémorative, nous sommes tentés de mettre l'Organisation en jugement pour la mesure dans laquelle elle a pu exécuter le mandat inscrit dans sa charte. Nous avons entendu formuler bien des critiques à l'égard des 25 ans d'activité des Nations Unies, des critiques rigoureuses dictées par l'inquiétude, la déception et l'impuissance, mais contenant aussi certaines espérances. Cependant, que ce

passé puisse être considéré comme une réussite ou comme un échec, c'est de l'avenir des Nations Unies, et donc de notre avenir à nous, que nous devons maintenant nous préoccuper.

150. Une des réalisations encourageantes du dernier quart de siècle a été la Déclaration universelle des droits de l'homme, avec les accords et les conventions qui y ont fait suite. Ensemble, ils sont devenus la base de notre lutte, surtout de la lutte des nations en voie de développement, pour mettre fin à la discrimination dans tous les domaines, et notamment au racisme et à sa manifestation hideuse : l'*apartheid*.

151. La Déclaration sur la décolonisation constitue une autre réalisation marquante. Cette déclaration, contenue dans la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, qui avait été présentée par 43 pays d'Afrique et d'Asie, ne saurait être séparée de la Déclaration de Bandoung, ni du Dasa Sila, ou 10 principes des relations internationales, élaborés l'une et l'autre à la Conférence des pays d'Asie et d'Afrique tenue à Bandoung en 1955. Ces deux déclarations, sans aucun doute, ont beaucoup accéléré l'émancipation des territoires coloniaux en route vers l'indépendance et la souveraineté. En fait, la résolution 1514 (XV), dont nous fêtons aujourd'hui le dixième anniversaire, constitue maintenant le cadre essentiel de l'action entreprise par les Etats Membres des Nations Unies. Mais notre lutte n'est pas encore achevée. Un colonialisme virulent subsiste dans certaines parties du monde. La situation demeure pressante, puisque 40 millions d'êtres humains, dans 66 territoires non autonomes distincts, portent encore les chaînes de l'esclavage colonialiste.

152. Ainsi, cette session commémorative nous donne à tous l'occasion de réaffirmer notre attachement, notre engagement dans la lutte contre le colonialisme, en approuvant le programme d'action en vue de la décolonisation [A/8086]. Ce programme trace nettement la voie dans laquelle nous devons nous engager. Ce programme n'est donc pas destiné à aller orner nos bibliothèques. Au contraire, il contient des propositions concrètes visant à éliminer les dernières manifestations du colonialisme. A cet égard, je voudrais rappeler tout particulièrement la situation désespérée et urgente des populations de la Namibie, du Zimbabwe et des territoires coloniaux du Portugal en Afrique.

153. Je suis ici pour dire que l'Indonésie appuiera toujours les peuples auxquels le droit de libre détermination est encore dénié. Cependant, cet appui constant que l'Indonésie donne à la lutte des peuples autochtones pour la liberté et l'indépendance ne veut pas dire que nous soutenons les guerres de libération aidées par une puissance étrangère, dont le seul but est d'attiser la guerre civile au sein d'un pays indépendant et souverain. Le danger de la subversion étrangère est tout aussi grand que celui d'une agression militaire ouverte.

154. La communauté des Nations Unies a dû constamment faire face à la dichotomie de richesses qui existe dans notre monde. Pour résoudre ce problème,

les Nations Unies ont entrepris un effort sans précédent, destiné à rehausser le niveau de vie des pays en voie de développement grâce au réseau des institutions spécialisées et aux programmes spéciaux. Cependant, le fossé qui sépare les nations riches des nations pauvres se creuse de plus en plus. En un effort consciencieux pour éliminer la pauvreté, la misère et la famine dont souffre la plus grande partie de l'humanité, la communauté internationale s'est chargée d'élaborer un vaste cadre dans lequel viendront s'inscrire les activités de développement dans leur ensemble.

155. S'aventurant avec hésitation dans de nouvelles responsabilités internationales, la communauté des nations, après des années d'efforts assidus, est parvenue à élaborer une stratégie internationale pour le développement économique et social, qui est maintenant soumise à notre approbation. Une possibilité exceptionnelle s'offre ainsi à nous, non seulement d'entreprendre un effort véritablement international destiné à assurer une justice économique distributive, mais également de nous engager dans une ère nouvelle de la pensée internationale. Non seulement l'avenir des Nations Unies, mais la survie de l'humanité dans une harmonie pacifique et prospère, dépendent de la manière dont nous saurons nous adapter aux priorités nouvelles d'un monde qui évolue rapidement.

156. L'Assemblée générale accomplira un acte de la plus grande portée historique lorsqu'elle adoptera solennellement la stratégie pour le développement international des années 70. Bien que ce document ait donné lieu à certaines réserves, nous devons bien nous dire qu'il constitue, à l'heure actuelle, la meilleure expression qu'il soit possible de donner au consensus de la communauté internationale tout entière.

157. Je voudrais également faire remarquer que la valeur de la stratégie internationale du développement dépendra des gouvernements qui l'appliqueront au cours de la Décennie. Il est donc fort important que nous élaborions un mécanisme d'évaluation et de révision afin que la mise en œuvre de la stratégie soit aussi efficace que nous le souhaitons.

158. Il ne saurait y avoir de moment plus opportun que cette session commémorative, au cours de laquelle nous réaffirmons notre engagement à l'égard des principes et des objectifs de cette charte qui a 25 ans, pour donner notre appui unanime à la cause du développement global et pour adopter sans réserve cette stratégie grâce à laquelle nos premiers pas dans le prochain quart de siècle permettront peut-être de rapprocher les nations du monde entier.

159. La paix est assurément de la plus haute importance pour l'avenir des Nations Unies et celui du monde. Elle est indispensable à toute réalisation véritable dans le domaine du développement. Cependant, même dans le domaine vital de la paix et de la sécurité, il y a des preuves très nettes de la carence des Nations Unies.

160. La paix mondiale est indivisible. Ainsi, les Nations Unies ne peuvent plus exciper de ce qu'il n'y

a pas eu d'holocauste global depuis que l'Organisation existe, puisque c'est leur inefficacité qui a permis à des guerres locales comme celles d'Indochine et du Moyen-Orient de se prolonger. Elles n'ont diminué en rien la menace persistante d'une guerre globale déclenchée par erreur. Les Nations Unies ne peuvent plus éluder leur responsabilité, qui est de sauvegarder la paix et la sécurité partout dans le monde.

161. L'inefficacité des accords de Genève de 1954 ne peut donc être considérée comme autorisant l'Organisation et le Conseil de sécurité à se désintéresser de la guerre d'Indochine. En outre, la proposition en 10 points formulée par le Viet-Nam du Nord, précisée dans les huit points communiqués en septembre dernier par le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud, de même que la proposition en cinq points du président Nixon, méritent une étude sérieuse de la part des parties directement intéressées au conflit, afin de parvenir si possible à une formule acceptable pour tous.

162. Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous espérons qu'après la mort du président Nasser, grand dirigeant du monde arabe et personnalité mondiale, tous les intéressés poursuivront leurs efforts en vue de trouver une solution pacifique au conflit. Le Conseil de sécurité a déjà fourni la base d'une telle solution par sa résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967. La question est maintenant de savoir si l'Organisation aura la volonté et le courage d'appliquer ses propres décisions.

163. Il est regrettable que, jusqu'à maintenant, l'Assemblée générale n'ait pu concilier les différents points de vue sur les mesures destinées à renforcer la sécurité internationale. Comme ces mesures constituent un élément essentiel des perspectives de paix pour le prochain quart de siècle, il faut de toute urgence élaborer une déclaration que nous puissions appuyer à l'unanimité. Nous devons sans cesse nous rappeler que ce qui compte le plus, ce n'est pas de défendre nos intérêts nationaux, mais plutôt de parvenir à une entente aussi large que possible, qui permettra de renforcer la Charte et de raffermir la sécurité internationale.

164. Dans cet esprit, nous sommes reconnaissants à l'Assemblée générale d'avoir adopté la Déclaration relative aux principes de droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. Nous estimons que l'acceptation des sept principes contenus dans le projet de résolution sur les relations amicales [A/8082, par. 8] facilitera l'application des dispositions de la Charte concernant les relations entre Etats, contribuant ainsi à faire régner l'harmonie au sein de la communauté des nations.

165. Bien que l'Indonésie défende le principe de l'égalité parmi toutes les nations, grandes et petites, riches et pauvres, nous sommes assez lucides pour reconnaître que l'efficacité des Nations Unies, en particulier celle de leurs efforts en vue du désarmement, dépendra dans une très large mesure du rôle que les grandes puissances seront disposées à y jouer. Nous voulons croire que ces grandes puissances, auxquelles

les fondateurs de l'Organisation avaient conféré une position spéciale, en leur attribuant un siège permanent assorti du droit de veto au Conseil de sécurité, sauront de leur côté faire preuve d'un sentiment accru de leurs responsabilités. Ainsi, les superpuissances doivent d'autant plus s'efforcer de coopérer entre elles pour trouver la paix, la justice et la prospérité. Si les principes de respect mutuel, de non-intervention et de coopération sont appliqués avec sincérité par tous les Membres des Nations Unies, nous pourrions compter sur la réussite des efforts que nous faisons pour donner réalité aux idéaux et aux objectifs de la Charte.

166. En parlant plus expressément des grandes puissances, je ne veux pas dire que nous, les autres pays, devrions rester de simples spectateurs. Au contraire, chacun de nous doit être prêt à apporter sa contribution sincère et concrète dans toute la mesure de ses possibilités.

167. Plutôt que de poursuivre des débats purement rhétoriques pour savoir qui est coupable des déceptions que les Nations Unies ont connues par le passé, profitons de cette occasion historique pour faire le point et pour adapter notre programme d'action au rôle nouveau que les Nations Unies auront à jouer pendant le prochain quart de siècle.

168. Pour nous, les Nations Unies sont le seul organisme international représentatif dans le monde d'aujourd'hui, mais nous regrettons que certains pays en demeurent exclus. Nous ne serons certainement pas en mesure d'effectuer des améliorations à l'échelle mondiale si l'organisme auquel revient ce rôle n'est lui-même universel. C'est pourquoi nous recommandons — et c'est là une mesure première et indispensable — que l'Organisation acquière une composition universelle.

169. Nous sommes certains, également, que les Nations Unies contiennent en puissance le mécanisme le plus efficace et le plus complet qui existe aujourd'hui pour apporter la paix, la justice et la prospérité à l'humanité, sur la base de la coopération internationale. Cependant, la croissance de l'Organisation, tant dans

son ampleur que dans ses conceptions, exige que son mécanisme administratif et pratique soit adapté aux exigences de notre temps pour lui permettre de mieux remplir ses obligations.

170. De même, les progrès de la technique permettent, exigent même que l'on refonde tous les organismes des Nations Unies, que l'on renforce leur coopération et les relations qui les unissent, afin d'assurer à l'Organisation l'efficacité nécessaire.

171. On a beaucoup parlé de la nécessité de réviser la Charte. Je ne suis pas opposé à ces idées. Je suis certainement prêt à reconnaître que notre époque exige que la Charte soit adaptée aux conditions d'aujourd'hui. Cependant, la Charte dans son essence, telle qu'elle a été formulée il y a 25 ans, restera toujours la force qui guidera nos décisions et j'ajouterai que fondamentalement elle demeurera toujours la même.

172. En dernière analyse, le succès ou l'échec de toute organisation dépend du rôle que jouent ses membres. Ce n'est pas le mécanisme des améliorations pratiques, ni les modalités de sémantique, mais plutôt l'engagement que prendra chaque Membre à l'égard de la Charte qui déterminera notre réussite à l'avenir. J'espère que nous sommes tous réunis aujourd'hui dans cet esprit, un esprit d'optimisme quant à l'avenir de l'humanité, quant au relèvement de la condition des hommes et quant à l'amélioration de leurs relations. C'est dans cet esprit qu'au nom du Gouvernement et du peuple de l'Indonésie, je redis notre engagement à l'égard des principes et des objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

173. En conclusion, je voudrais inviter instamment les Etats Membres à pratiquer l'introspection et l'autocritique afin que nous puissions tous, sans exception, jouer un rôle plus positif et plus important, dans un climat d'accommodement et de compréhension réciproques aussi large que possible, afin que notre organisation mondiale devienne un mécanisme réellement efficace de paix, de sécurité, de justice et de prospérité.

La séance est levée à 13 h 20.